

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

### DE LA COMMUNE D'YZERON

Séance du 08 Septembre 2025

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS AU CONSEIL MUNICIPAL 15	EN EXERCICE 09	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION 09

DATE DE LA CONVOCATION : 02 septembre 2025
---

L'an deux mil vingt cinq et le huit septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame NELIAS Agnès, Maire.

Etaient présents : Agnès NELIAS - Olivier AIGLON - Fabrice FOURDIN - Fanny CHABRAN - Christian RULLIAT - Jocelyne DAVIRON RADIX - Guy LHOPITAL - Virginie BLUM

Etait absent : Pierre DURAND (pouvoir donné à Agnès NELIAS)

Secrétaire de séance : Guy LHOPITAL

D/2025-105

**Objet de la délibération** : Demande de subvention de mécénat auprès de la Fondation du Crédit Agricole au titre des travaux de rénovation Chapelle de Châteauevieux

La Chapelle de Châteauevieux, intégralement inscrite à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques par arrêté du 7 novembre 1979, présente un intérêt patrimonial notable, justifiant ainsi son entretien et sa restauration. Cet édifice constitue un élément emblématique de l'histoire et de l'identité de la commune, auquel les habitants sont particulièrement attachés.

L'association « Les Amis de la Chapelle de Châteauevieux » assure l'animation et les visites du lieu, principalement au cours de la belle saison. La chapelle accueille des manifestations culturelles ponctuelles telles que des concerts et elle est intégrée au circuit touristique « chapelles et églises romanes des Monts et Coteaux du Lyonnais ».

Ainsi, la chapelle accueille entre 8 000 à 10 000 visiteurs par an.

Madame la Maire rappelle, qu'en lien avec les services de l'Etat en charge des monuments historiques, une étude diagnostic a été confiée, après consultation, au cabinet Architecture et Héritage.

Le diagnostic a pris en compte la restauration complète de la chapelle, compris façades et toitures, en distinguant les priorités et en proposant un phasage en plusieurs tranches fonctionnelles.

Madame la Maire expose qu'une demande de mécénat peut être sollicitée auprès de la Fondation du Crédit Agricole, dans le cadre des travaux à lancer pour la rénovation de la Chapelle de Châteauevieux.

Les travaux relatifs à la réfection de la charpente et de la couverture sont prioritaires, le montant total estimatif de l'opération se présente comme suit :

=) pour la partie travaux, réfection de la charpente et de la couverture  
Soit un total de 380 480 € HT, soit 456 576 € TTC

=) pour la partie maîtrise d'œuvre à (mission de base et mission complémentaire OPC) : 39 950.40 € HT et 3 043.84 HT €, soit 42 994.24 € HT représentant un total TTC de 51 593.09 TTC

Soit un total général de 423 474.24 € HT, soit 508 169.09 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 9 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- **SOLLICITE** une subvention de mécénat auprès de la Fondation du Crédit Agricole dans le cadre des travaux relatifs à la rénovation de la Chapelle de Châteauevieux,
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer tous documents afférents,
- **CHARGE** Madame la Maire de l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus



Guy LHOPITAL Secrétaire		Agnès NELIAS Madame la Maire	
----------------------------	---	---------------------------------	---

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en Préfecture le : 15 SEP. 2025

Publication ou notification du : 15 SEP. 2025

Publication site internet le : 15 SEP. 2025

Affichage liste des délibérations le : 12 SEP. 2025